

Brevet Professionnel agricole

de niveau 4

Responsable des productions légumières, fruitières, florales et de pépinières



UFA – Unité de Formation par Apprentissage

METIERS VISES

Les titulaires d'un brevet professionnel spécialité « responsable de productions légumières, fruitières, florales et de pépinières » peuvent exercer leurs fonctions en tant qu'ouvrier hautement qualifié ou chef d'équipe dans différentes structures horticoles :

Chef d'équipe en productions horticoles, pépinières, maraîchères, arboricoles. Chef de culture ou chef d'exploitation dans une structure horticole. Conducteur/rice de travaux horticoles. Ouvrier/ère horticole.

OBJECTIFS

- Conduire un ou plusieurs ateliers de production horticole conformément aux modes de production choisis
- Coordonner et animer une équipe de travail dans un atelier de production
- Réaliser le suivi technico-économique de l'atelier de production
- Commercialiser des productions horticoles

CONTENU

UC d'enseignement technique et professionnel	Compétences visées	1 ^{ère} et 2 ^{ème} année
UC1 Se situer en tant que professionnel de la filière horticole	Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant Se positionner en tant que professionnel de l'horticulture	6h
UC2 Assurer le pilotage technique des productions	Organiser la mise en œuvre technique des opérations culturales Coordonner le travail d'une équipe	7h
UC3 Réaliser les interventions sur les végétaux	Réaliser la multiplication et la mise en place des végétaux Réaliser des travaux liés au développement des végétaux	8h
UC4 Intervenir sur les conditions de culture	Réaliser des travaux d'entretiens et d'amélioration des sols Mettre en place les conditions de croissance et développement des végétaux	8h
UCARE Commercialisation des productions horticoles	Organiser un point de vente Réaliser une vente	6h
Total		35h/ semaine

• DUREE

De 1 à 3 ans, en fonction de la formation initiale

Entre 11 et 13 semaines /an soit 930 heures de cours en centre de formation sur 2 ans

• LIEUX

Lycée agricole
Avenue Edouard Herriot
à Saint-Rémy-de-Provence

• DATE DE SESSION

Septembre 2023- Possibilité d'entrées permanentes

• CONDITIONS TARIFAIRES

Frais connexes de 90 euros

• ACCESSIBILITE

Référent handicap : M.BENHAMED
mohamed.benahmed@educagri.fr

• DELAIS D'ACCES A LA FORMATION

Environ 15 jours
Soumis à la signature du contrat d'apprentissage avec l'employeur

• CONTACT

Secrétariat de l'UFA
04.90.92.74.98
ufa.st-remy@educagri.fr

• TAUX DE SATISFACTION

non communiqué car nouvelle formation

<https://lpa.st-remy.educagri.fr/cfppa-centre-de-formation-pour-adulte/formation-professionnelle>

UFA Saint-Rémy-de-Provence - Tel 04 90 92 74 98 - ufa.st-remy@educagri.fr - Siret 19131715500023

EPLEFPA Les Alpilles – Avenue Edouard Herriot – 13210 Saint-Rémy-de-Provence (Tel EPL : 04 90 92 03 20)

Maj Février 2023

• TAUX DE REUSSITE

Non communiqué car nouvelle formation

• TAUX D'INSERTION

Non communiqué car nouvelle formation

• REFERENTE FORMATION

Valérie FAGNOLA
valerie.fagnola@educagri.fr

• POURSUITES D'ETUDES

BTSA Productions horticoles
Certificat de spécialisation agriculture biologique.
Certificat de spécialisation production maraîchère

• CONDITIONS PARTICULIERES

L'apprenti.e a un statut de salarié.e et perçoit une rémunération

L'Apprentissage permet de préparer un diplôme.

En plus, il permet d'accéder plus rapidement à un emploi.

L'Apprentissage c'est
Une Formation = Un Métier

METHODES MOBILISEES

En présentiel avec un accompagnement personnalisé.
Emploi de la pédagogie de l'alternance.
Formation prenant appui sur des situations professionnelles significatives.
Chantiers pédagogiques

MODALITES D'EVALUATION

La formation est composée de 4 unités capitalisables (UC) et d'une unité capitalisable d'adaptation régionale (UCARE). Ces unités capitalisables correspondent à des capacités professionnelles qui feront l'objet d'évaluations en situations professionnelles tout au long du parcours de formation.

Le diplôme est obtenu lorsquela totalité des UC et l'UCARE sont validées.
Dans le cas d'une validation partielle du diplôme, le candidat garde le bénéfice des UC validées à vie.

PRE-REQUIS

Etre âgé.e de 16 à 29 ans révolus, titulaire du CAP ou certification de niveau 3 équivalente ou sortant de seconde.
Avoir un maître d'apprentissage.
Aimer le travail physique, le travail d'équipe.
Aimer travailler en extérieur.

CONDITIONS D'ADMISSION

Entretien sur bulletins scolaires et motivation.
Contrat d'apprentissage de 2 ans signé avec un employeur.
Possibilité d'individualisation du parcours de formation (durée possible entre 6 mois et 3 ans).

REMUNERATION

SMIC mensuel : 1709.28€ (1 ^{er} janvier 2023)		
Rémunération la 1 ^{ère} année		
Avant 18 ans 27% du SMIC 461.51€	De 18 à 20 ans 43% du SMIC 734.99€	De 21 à 25 ans 53% du SMIC 905.92€
Rémunération la 2 ^{ème} année		
Avant 18 ans 39% du SMIC 666.62€	De 18 à 20 ans 51% du SMIC 871.73€	Avant 18 ans 61% du SMIC 1042.66€
Rémunération la 3 ^{ème} année		
Avant 18 ans 55% du SMIC 940.10€	De 18 à 20 ans 67% du SMIC 1145.22€	Avant 18 ans 78% du SMIC 1333.24€
Pour les 26 ans et plus : 100% du SMIC soit 1709.28€ €		

<https://lpa.st-remy.educagri.fr/cfppa-centre-de-formation-pour-adulte/formation-professionnelle>